

SECRETARIAT
INTERNATIONAL CONFERENCE
ON THE GREAT LAKES REGION



SECRÉTARIAT
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS (CIRGL)

APPEL D'OFFRES ICGLR-03/26

APPEL A PROPOSITIONS / SERVICES DE PHOTOGRAPHIE, DE VIDÉOGRAPHIE ET DE CONCEPTION GRAPHIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA CIRGL

I. Contexte

La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) est une organisation intergouvernementale regroupant douze États membres. Le Secrétariat de la Conférence de la CIRGL est établi à Bujumbura, en République du Burundi, et a pour mandat de promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs.

Afin d'accroître la visibilité de ses programmes, de ses activités et de son impact dans toute la région, le Secrétariat de la CIRGL cherche à engager un prestataire de services qualifié dans le cadre d'un accord-cadre pour la fourniture de services professionnels de photographie, de vidéographie et de conception graphique.

Le prestataire retenu apportera son soutien aux activités de communication, de plaidoyer, d'information du public et de visibilité mises en œuvre par le Secrétariat de la CIRGL et ses organes dans l'ensemble de la région.

II. Objectif

L'objectif de cette mission est de fournir des supports de communication visuelle de haute qualité qui documentent, promeuvent et mettent en valeur de manière efficace les programmes, les événements, les réalisations et les initiatives régionales de la CIRGL.

III. Portée de la mission

Le prestataire de services devra fournir des services de photographie, de vidéographie et de conception graphique à la demande du Secrétariat de la CIRGL.

Le prestataire devra être en mesure de mobiliser des équipes et de fournir des services dans n'importe lequel des douze (12) États membres de la CIRGL :

1. Angola
2. Burundi
3. République centrafricaine
4. République du Congo
5. République démocratique du Congo
6. Kenya
7. Rwanda
8. Soudan du Sud
9. Soudan
10. Tanzanie
11. Ouganda
12. Zambie

Le prestataire doit garantir une qualité professionnelle, un respect des délais et une cohérence dans l'ensemble des missions.

IV. Livrables

Les quantités annuelles estimées sont les suivantes :

Produit	Quantité annuelle estimée
Vidéos de synthèse d'événements (1 à 3 minutes)	50
Films documentaires (5 à 15 minutes)	4
Reportages photo d'événements	50 événements
Produits de conception graphique (numériques et imprimables)	500 créations

Le prestataire de services doit démontrer sa capacité à fournir les services en anglais, français, portugais et arabe.



Les produits de conception graphique peuvent inclure, sans s'y limiter :

1. Des flyers d'événements
2. Cartes pour les réseaux sociaux
3. Infographies
4. Bannières enroulables
5. Toiles de fond
6. Brochures
7. Affiches
8. Certificats
9. Bannières web
10. Supports de communication pour la campagne

V. Exigences techniques

Photographie

Le prestataire devra :

1. Couvrir les conférences, ateliers, sommets, missions sur le terrain et cérémonies officielles.
2. Fournir des photographies retouchées en haute résolution.
3. Fournir une sélection de photographies optimisées pour les plateformes numériques.
4. Veiller à ce que les légendes soient correctes et à ce que les fichiers image soient correctement classés.

Vidéographie

Le prestataire devra :

1. Réaliser des vidéos présentant les moments forts de l'événement, adaptées à une diffusion sur le Web et les réseaux sociaux.
2. Réaliser des films documentaires comprenant des interviews, des récits, des séquences tournées sur le terrain et des sous-titres si nécessaire.
3. Réaliser des enregistrements audio et vidéo de qualité professionnelle à l'aide d'un équipement conforme aux normes du secteur.



4. Fournir les produits finaux dans des formats adaptés à la télévision, aux sites web et aux plateformes de réseaux sociaux.

Conception graphique

Le prestataire devra :

1. Concevoir des supports de communication visuellement attrayants et professionnels.
2. Produire des fichiers adaptés à la fois à la diffusion numérique et à l'impression professionnelle.
3. Fournir des fichiers sources modifiables et des formats finaux prêts à être publiés.

VI. Identité visuelle et normes de qualité

Le Secrétariat de la CIRGL fournira des directives relatives à l'identité visuelle et à la visibilité, notamment des logos, des modèles et des normes de communication.

Le prestataire de services se conformera strictement à toutes les exigences de l'ICGLR en matière d'image de marque et veillera à la cohérence de l'ensemble des livrables.

Le prestataire devra intégrer les commentaires et les modifications demandés par le Secrétariat avant l'approbation finale.

VII. Calendrier des livrables

Sauf accord contraire :

1. Les vidéos de synthèse devront être livrées dans les 24 à 48 heures suivant l'événement.
2. Les photos de l'événement seront livrées dans les 24 heures suivant celui-ci.
3. Les photos de la séance d'ouverture seront livrées immédiatement après celle-ci.
4. Les produits de conception graphique seront livrés dans un délai de trois (3) jours ouvrés après réception du contenu.
5. Les films documentaires seront livrés selon les délais convenus pour chaque mission.



VIII. Qualifications du prestataire de services

Le prestataire de services devra justifier :

1. Au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans les domaines de la photographie, de la vidéographie et de la conception graphique.
2. Une expérience avérée dans le cadre de missions menées pour le compte d'organisations régionales ou internationales.
3. La capacité à déployer ou à coordonner la prestation de services dans plusieurs pays.
4. La disponibilité de photographes, vidéastes, monteurs et graphistes qualifiés.
5. L'accès à du matériel professionnel de photographie, de production vidéo et de montage.
6. Un solide portfolio de missions similaires.

IX. Rapports et coordination

Le prestataire travaillera sous la supervision générale de l'Unité de communication de la CIRGL ou de tout point de contact désigné.

Chaque mission sera lancée au moyen d'une demande de service précisant le périmètre, le lieu, le calendrier et les résultats attendus.

X. Durée du contrat

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale d'un (1) an, renouvelable sous réserve de résultats satisfaisants, de la disponibilité des fonds et d'un accord mutuel.

XI. Propriété intellectuelle

Toutes les photographies, vidéos, créations graphiques, fichiers sources et documents connexes produits dans le cadre du présent contrat deviendront la propriété exclusive du Secrétariat de la CIRGL.

Le prestataire de services ne doit pas publier, diffuser ni réutiliser ces documents sans l'autorisation écrite préalable du Secrétariat de la CIRGL.

XII. Conditions de candidature

Les prestataires de services intéressés, issus de tous les États membres de la CIRGL, sont éligibles et doivent soumettre une proposition technique démontrant



leur compréhension de la mission et de la méthodologie proposée, leur expérience dans le cadre de missions similaires menées à bien, ainsi qu'une proposition financière indiquant les honoraires professionnels et les frais remboursables éventuels, et les coordonnées d'au moins trois références professionnelles.

Les propositions doivent être soumises au plus tard le 16 novembre 2026 à 17 h 00 (heure du Burundi) par e-mail à l'adresse procurement@icglr.org. Pour toute question complémentaire, les candidats peuvent contacter le Secrétariat de la CIRGL au +257 653 650 00.

La CIRGL peut demander aux soumissionnaires présélectionnés de présenter brièvement l'approche qu'ils proposent avant la sélection finale.

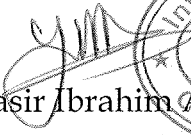
XIII. Clause de non-responsabilité

Le Secrétariat de la CIRGL se réserve le droit :

- d'accepter ou de rejeter toute proposition ;
- d'annuler la procédure à tout moment ;
- Demander des informations complémentaires aux soumissionnaires si nécessaire

Fait à Bujumbura, le 26 Octobre 2026

Pour le Secrétariat de la CIRGL


Ambassadeur Yasir Ibrahim Ali Mohammed
Secrétaire Exécutif Adjoint

